

# Municipalité de Saint-Albert



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné, Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue le 01 juin 2026, à 16 h 00, au 1245, rue Principale, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 180 988 ( Rang 9 )**

Cette demande concerne la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 180 988 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle AF-4.

La demande concerne une dérogation visant à autoriser une superficie d'un cabanon de plus de 30 m<sup>2</sup>

Selon l'article 7.8 du règlement de zonage 2017-02;

*« Pour les usages résidentiels à l'extérieur du périmètre d'urbanisation:*

*- la superficie maximale au sol d'une remise est de 30 m<sup>2</sup>; »*

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la norme minimale de de marge de recul, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Albert, ce 18 avril 2026.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Nathalie Beauchesne', is written over a horizontal line.

Nathalie Beauchesne  
Directrice générale et secrétaire-trésorière